



# SILLY LE LONG

## BULLETIN NOVEMBRE 2019

Au cours de nos différentes publications, je vous ai informé des décisions votées par le Conseil Municipal ; dans le dernier édito de Juin, j'ai rédigé un bilan des actions menées par vos élus depuis le début du mandat, en mars 2014.

Toutefois, un certain nombre de travaux sont en cours de réalisation et se termineront au plus tard début 2020.

Ainsi, les travaux relatifs au curage, à l'agrandissement et au renforcement du **bassin d'orage** viennent de se terminer, l'entourage grillagé sera rapidement remis en place. La capacité du bassin a été améliorée afin de faire face aux intempéries exceptionnelles, telles que nous les avons connues en 2018.

Le **réseau de fibre optique** est désormais en place dans le village ; selon les dernières informations reçues du SMOTHD, la commercialisation interviendra au cours du premier trimestre 2020. Contrairement à ce qui nous avait été annoncé précédemment, tous les opérateurs ne seront pas au rendez-vous au début de la commercialisation. SFR sera présent, ORANGE a signé avec le SMOTHD mais a pris du retard dans le cadre de la commercialisation sur le département, FREE et BOUYGUES devraient finalement signer au cours du second semestre 2020.

Chacun aura le choix de conserver son abonnement internet ou opter pour l'abonnement fibre optique. Les plans détaillés de notre commune, de nos habitations, de nos terrains ont été examinés et validés avec les services travaillant à la mise en place de la fibre. Ainsi plus de 527 prises sont prévues sur l'ensemble de la commune ; le prix payé par la commune, soit 195 000 euros, inclut l'installation de la prise à votre domicile. Ainsi lorsque vous opterez pour l'abonnement fibre auprès d'un opérateur (au début de la commercialisation ou ultérieurement), ce dernier installera gratuitement la prise correspondante dans votre domicile.

Les travaux de réfection du **réseau d'eau potable** seront bientôt terminés dans la rue de Saint Pathus ; l'appel d'offres a été lancé pour la réalisation des trottoirs, nous mettons tout en œuvre pour enchaîner rapidement ; mais cela dépendra également de la disponibilité du prestataire retenu.

Comme indiqué ci-après dans ce bulletin, la Communauté de Communes a mis en place un règlement relatif au **ramassage des poubelles**, applicable dans toutes les communes. Il n'est plus accepté de laisser les poubelles séjourner sur la voie publique après ramassage par les services mandatés par la CCPV (délai raisonnable accepté en fonction de l'heure de ramassage pour permettre à chacun de rentrer du travail).

Conformément à nos engagements, un **défibrillateur** est en cours de commande et sera installé près de la mairie ; une formation sur les premiers secours, ouverte à tous, sera proposée début 2020.

Concernant les **impôts locaux** et les impôts fonciers payés cette année, si certains d'entre vous ont constaté une augmentation desdits impôts cela ne relève pas de la responsabilité de vos élus. Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux depuis le début du mandat en 2014. L'augmentation est liée à une demande de permis de construire, ou à une correction du Centre des impôts suite à un changement de la composition familiale (enfants plus à charge du foyer), ou à une décision gouvernementale sur la valeur locative de votre habitation.

Pour rappel, comme depuis le début de ce mandat, je suis en mairie chaque jour, particulièrement le matin jusqu'à 13 heures (c'est aussi le cas de l'un de mes deux Adjoints, Monsieur Bourquin) ; je reste donc à votre disposition pour répondre à toute question ou démarche administrative. Je reçois également le soir si nécessaire et le samedi matin sur demande.

La fin de l'année approche, ainsi je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement

Daniel LEFRANC

## Événements dans notre commune



**Jeudi 5 Décembre 2019 de 14 h 00 à 18 h 00,**  
aura lieu à la Salle du Conseil la  
distribution des colis de Noël par la Commission Communale  
des Séniors

**Samedi 7 Décembre 2019**

**à 12 h 30,**

aura lieu à la Salle Multifonction le repas de fin d'année pour  
nos aînés offert par la Municipalité



**Samedi 14 Décembre 2019,**

Noël des enfants offert par la Municipalité

**10 h 00 :** Spectacle offert par FÊTEZ SILLY

Distribution de cadeaux et goûter

Salle Multifonction



## Vœux du Maire

**Samedi 18 Janvier 2020 à 11 h 00 ,**

Salle Multifonction

Monsieur le Maire présentera les vœux du Conseil Municipal aux administrés

Un cocktail accompagnera cette rencontre

*La Mairie sera exceptionnellement fermée le Samedi 18 Janvier 2020 à partir de 10h30*

Le Goûter de Noël organisé par l'APE se déroulera le

**Vendredi 13 Décembre 2019 à partir de 17 h 00**

à l'école



## Inscription école

Les inscriptions à l'école pour la rentrée 2020, auront lieu à  
compter de Janvier 2020, auprès du secrétariat de mairie  
pendant les heures d'ouverture.

Vous devez vous présenter muni du :

- \* carnet de santé de votre enfant ;
- \* Justificatif de domicile ;
- \* Livret de famille ;
- \* Certificat médical ou certificat de radiation ( suivant l'âge de votre enfant)

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

**15 Mars 2020 : 1er tour**

**22 Mars 2020 : 2nd tour**





# KERMESSE

Cette année, la Kermesse de l'école s'est déroulée le samedi 22 juin 2019 dès 11h du matin.

C'est dans une atmosphère joyeuse que nous avons assisté au spectacle de l'école sur le thème VOYAGE MUSICAL A TRAVERS LE TEMPS.

Un grand BRAVO aux enfants, à l'équipe enseignante ainsi qu'aux ATSEM pour ce beau spectacle.

L'association des Parents d'Elèves tient à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cette kermesse.

- ◆ Les bénévoles
- ◆ Les parents
- ◆ La mairie
- ◆ Les enseignants
- ◆ Les ATSEM
- ◆ Les personnes ou entreprises qui ont donné des lots
- ◆ Fêtez Silly
- ◆ Le club de foot
- ◆ L'association de Sauvegarde de l'Église

Merci pour les enfants

Mon mandat de présidente, prend donc fin. Je tenais à adresser un grand merci à toutes les personnes qui ont été à mes côtés durant ces 6 années.

Stépahnne Nowicki-Cauchois

Présidente de l'APE

**La KERMESSE 2020 aura lieu le Samedi 27 Juin**

## Bibliothèque

Changement d'horaires d'ouverture le Mercredi : 14 h 30 à 17 h 30



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a mis en place un nouveau règlement pour la collecte des déchets, en date du 4 juillet 2019 et a demandé au Maire de chaque commune de signer un arrêté reprenant les dispositions de ce règlement.

L'arrêté a donc été signé par le Maire le 31 Juillet 2019 et affiché Rue Saint Jean. Il rappelle l'obligation de rentrer les poubelles après chaque passage de collecte et le respect du tri obligatoire.



Certaines démarches s'imposent... L'Assurance Maladie simplifie la vie des ses assurés en leur permettant de gérer leurs démarches de santé depuis leur ordinateur mais aussi depuis leur smartphone ou leur tablettes

Dans l'Oise, plus de 373 000 assurés utilisent déjà les services en ligne de l'Assurance Maladie, soit 66 % des assurés de la CPAM. Près de 30 000 assurés du département se connectent chaque mois sur l'appli ameli depuis leur mobile.

**Commander une carte Vitale** : il suffit de télécharger une photo d'identité et de photographier la pièce d'identité, de cliquer et c'est fait ! La carte Vitale sera envoyée sous 2 semaines.

**Déclarer une naissance** : 8 jours après la déclaration en mairie, la déclaration de bébé se fait en ligne, sans aucune pièce à joindre ! Il ne restera plus qu'à mettre à jour la carte Vitale en pharmacie ou dans une agence CPAM.

**Déclarer un changement d'adresse** : en cas de déménagement, il est possible de signaler sa nouvelle adresse à la CPAM via le compte ameli. Grâce à l'appli ameli, c'est encore plus simple : les champs à remplir sont simplifiés !

**Déclarer un RIB** : lorsque leurs coordonnées bancaires changent, les assurés peuvent signaler leur nouveau RIB à leur CPAM directement dans l'appli ameli. Il n'y a plus besoin d'envoyer de papier et les coordonnées sont mises à jours sous 48 heures.

**Le compte ameli, c'est aussi bien d'autres services sur l'appli (comme sur le web)** : la demande d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie, le changement du nom d'usage, la déclaration d'un accident causé par un tiers, la simulation d'aides financières de l'Assurance Maladie,... C'est aussi la possibilité de télécharger une attestation de droits, un relevé d'indemnité journalières, le relevé fiscal,... ou encore la possibilité de suivre en temps réel ses remboursements de frais de santé ou ses paiements d'indemnités journalières ou de poser une question en ligne.

**Bon à savoir** : pour les assurés qui le souhaitent, un accès internet est disponible au sein des agences de la CPAM et des MSAP. Un accompagnement personnalisé est proposé à cette occasion.

### **Fin du régime de sécurité sociale des étudiants au 1er septembre 2019. Ce qu'il faut savoir...**

**Le 1er septembre 2019 signe la fin du régime de sécurité sociale des étudiants, avec l'arrêt de gestion de l'assurance maladie obligatoire par les mutuelles étudiantes.**

**A cette date, tous les étudiants qui étaient restés affiliés provisoirement pour l'année 2018-2019 à une mutuelle étudiante, rejoindront automatiquement le régime général de l'Assurance Maladie.**

**Rien ne change pour les jeunes débutant leurs études qui, depuis le 1er septembre 2018, n'ont plus à se soucier de leur inscription auprès de l'assurance maladie obligatoire. Ils restent affiliés à leur régime d'origine, le plus souvent celui de leurs parents (Assurance Maladie, MSA, régimes spéciaux...)**

**Dans l'Oise, ce sont 14 000 étudiants, rattachés aux mutuelles étudiantes LMDE et SMER, qui rejoignent le régime général au 1er septembre .**

**Les étudiants restés affiliés pour l'année 2018-2019 à une mutuelle étudiante rejoignent le régime général de l'Assurance Maladie**

**A compter du 1er septembre 2019, les étudiants qui étaient affiliés à une mutuelle étudiante basculeront automatiquement et gratuitement au régime général et seront rattachés à la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de leur lieu de résidence. Ils recevront, courant septembre, un courriel de leur CPAM pour leur préciser leurs nouveaux contacts et services proposés .**

**Les bacheliers qui deviennent étudiants en 2019 restent couverts par leur régime actuel**

**Depuis la rentrée 2018, tout étudiant débutant ses études supérieures continue d'être affilié à son régime de protection sociale actuel, le plus souvent celui d'un de ses parents (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux). Il n'a aucune démarche particulière à effectuer, ses droits sont déjà ouverts.**

**Les étudiants étrangers qui viennent pour la première fois en France pour leurs études doivent s'affilier à l'Assurance Maladie via le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)**

**Depuis la rentrée 2018, les étudiants étrangers qui viennent pour la première fois en France et s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur doivent s'affilier à l'Assurance Maladie. Cette démarche, à réaliser sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr), est unique et ne sera pas à renouveler s'ils poursuivent leurs études en France plusieurs années universitaires.**

# BIBLIOTHEQUE DE SILLY LE LONG



**A disposition** : Romans, policiers adultes, BD enfants et adultes, documentaires enfants, jeunes et adultes, romans jeunesse, jeux de sociétés adultes, enfants et tous petits.

Également des DVD, CD, adultes et enfants.

Nous avons également des livres bébés.

De plus 300 livres sont échangés tous les 6 mois avec la médiathèque de l'Oise.

**Nous sommes ouverts les mercredis de 14h30 à 17h30 et les vendredis de 16h à 18h.**

**L'inscription est gratuite**

N'hésitez pas à nous rendre visite pour prendre des livres, discuter et boire un café.

Joanna (salariée) ; Bénévoles : Laurence, Marie-Christine, Michèle, Chantal, Nathalie.

Tel : 03 44 88 31 21

Mail : [bibliotheque.sillylelong@orange.fr](mailto:bibliotheque.sillylelong@orange.fr)

Passez de bonnes fêtes

## L'ADIL 60 : une bonne adresse pour s'informer sur le logement

L'ADIL est l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise. Sa mission est de délivrer une information juridique et fiscale, neutre objective et gratuite sur le logement

Elle effectue chaque année :

- 7000 consultations info logement
- 3000 consultations info énergie
- 150 simulations financières pour préparer les accédants à la propriété à rencontrer leur banquier ou leur courtier

Les informations :

- **Les rapports locatifs** : révisions de loyer, congé du bailleur ou du locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations...
- **L'accession à la propriété** : PTZ et autres prêts, contrat de construction, promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre
- **La fiscalité du logement** : TVA, crédits d'impôt, plus values, revenus fonciers...
- **La copropriété** : assemblée générale, travaux, syndic, charges...
- **L'amélioration de l'habitat** : aides de l'ANAH, crédit d'impôt, déficits fonciers...
- **Les informations à caractère social** : précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention des expulsions, sécurisation des prêts immobiliers, logement non décent et dégradé
- **Le conseil info énergie** : conseil sur les travaux, les matériaux, les normes d'isolation et de performance. Information sur les aides financières et fiscales

L'ADIL de l'Oise : un service de proximité :

L'ADIL renseigne les usagers tous les jours à son siège à Beauvais, consultations en visite et par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, pour le **conseil info logement** et pour le **conseil info énergie**

36 permanences près de chez vous

- **18 permanences info logement** : Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont en Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy en Valois, Méru, Montataire, Mouy, Nogent sur Oise, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Saint Just en Chaussée, Senlis, Thourotte.
- **18 permanences info énergie** : Bresles, Chantilly, Clermont, Compiègne, le Coudray Saint Germer, Creil, Crépy en Valois, Crèvecœur le Grand, Grandvillers, Méru, Neuilly en Thelle, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Senlis, Saint Just en Chaussée, Senlis, Songeons, Thourotte

**Pour contacter l'ADIL : 03.44.48.61.30 – [www.adil60.org](http://www.adil60.org)  
17 rue Jean Racine, 60000 Beauvais**